



Déclaration des organisations de la Fonction publique territoriale

Depuis le 19 janvier dernier, par dizaines de milliers les fonctionnaires territoriaux et agents des établissements publics ont rejoint les manifestations et appels à la grève de l'intersyndicale.

Le rejet de la réforme, le refus de tout allongement de la durée de cotisation et des deux ans de travail supplémentaires traversent l'ensemble de nos secteurs, filières, professions.

Dans la continuité de l'appel de l'intersyndicale nationale du 11 février, qui ouvre la perspective de « mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain » si le gouvernement devait rester sourd à notre revendication unanime de retrait de sa réforme, nos fédérations appellent l'ensemble des agents à préparer la mise à l'arrêt, la fermeture, de leurs services le 7 mars.

Les métiers pénibles ne manquent pas dans la fonction publique territoriale et dans les établissements publics. Les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques, les conséquences du management par objectif et par pression, du travail en sous-effectif, sans moyens de prévention sont autant de facteurs qui usent physiquement et moralement. Combien de collègues ne travaillent plus à 60 ans, à 62 ans parce qu'ils n'en ont plus la capacité physique ou psychologique ? Autant de raisons qui expliquent le rejet massif et sans concession de cette réforme. Pour les femmes, trop souvent avec des carrières hachées ou à temps non complet et donc encore plus concernées par l'allongement de la durée de cotisation, c'est la double peine. Aussi, nos organisations appellent également, comme le propose l'intersyndicale, à se saisir du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes, pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.

C'est pourquoi, afin de contribuer à renforcer le mouvement, nos fédérations et organisations invitent l'ensemble de leurs syndicats à prendre toutes les initiatives nécessaires pour agir localement de la manière la plus unitaire possible, sur la base du mot d'ordre qui nous est commun : « retrait de la réforme des retraites, non à l'allongement de la durée de cotisation ».

Le 17 février 2023